

**COMMISSION DE SURVEILLANCE DES OPERATIONS ELECTORALES  
LIGUE de BRETAGNE de FOOTBALL**

Présents :

- Au siège de la L.B.F. : Gérard DEMAURE - Joseph PARE.
- En Visio : Didier LE BOUEDEC – Pierre FURIC

Excusé : Pierre Yves NICOL.

**PROCES VERBAL de la réunion du 16 septembre 2024**

La commission de surveillance des opérations électorales (C.R.S.O.E. ) s'est réunie le 16 septembre 2024 au siège de la L.B.F. et en visio- conférence afin de préparer l'Assemblée électorale du 26 octobre prochain.

L'Ordre du jour était le suivant :

- Présentation des membres de la Commission.
- Nomination du Président de la Commission
- Présentation du contexte général des élections :
  - Election du Comité de Direction de la L.B.F.
  - Election des représentants de la L.B.F. aux Assemblées fédérales de la fin d'année 2024.
- Fixation de la date de la prochaine réunion de la C.S.O.E.

**En préambule de la réunion**, les membres présents se sont brièvement présentés en faisant référence à leurs parcours professionnels et aux connaissances du milieu du football acquises au travers des diverses fonctions exercées précédemment dans les clubs et/ou dans les instances.

**Nomination du Président de la Commission :**

Joseph PARE a été désigné président de la Commission de Surveillance des Opérations Electorales à l'unanimité des membres Présents.

**Examen du rôle et des modalités de fonctionnement de la C.S.O.E. :**

La composition, le rôle, et les modalités de fonctionnement de la C.R.S.O.E. résultent de l'article 16 des Statuts de la Ligue de Bretagne : cet article a été examiné en séance.

**Elections à l'ordre du jour de l'Assemblée Générale de la L.B.F. du 26 octobre 2024 ;**

L'ordre du jour de la prochaine A.G. de la L.B.F. devant se dérouler le 26 octobre 2024 prévoit :

- D'une part l'élection d'un nouveau **Comité Directeur** de la ligue de Bretagne pour une période de 4 ans ;
- L'élections des représentants devant représenter la L.B.F. aux prochaines Assemblées Fédérales devant se réunir en fin d'année 2024.

**Comité de Directeur de la L.B.F. :**

Les modalités de déroulement des élections du Comité Directeur, sa composition, et son rôle, et ses modalités

de fonctionnement sont définis à l'article 13 des statuts de la L.B.F. qui a été examiné en séance.

Il en résulte notamment que :

- la date limite de dépôt des candidatures est fixée 30 jours avant la date prévue de l'A.G. , soit en l'espèce le 26 Septembre 2024 à minuit.
- Il s'agit d'un scrutin de liste bloquée sans adjonction ni suppression de nom.

#### **Les représentants de la L.B.F. aux A.G. Fédérales de fin d'année 2024.**

Les modalités des élections des représentants des Ligues aux Assemblées fédérales résultent des articles des statuts de la F.F.F. :

- Article 10 : Représentants des délégations de Ligues et Districts.
- Article 11 : Modalités d'élections des délégués de ligues représentant les clubs à statut amateur.

Ces articles des statuts de la F.F.F. ont été Examinés en séance.

#### **Fixation de la date de la prochaine réunion de la C.R.S.O.E.**

Compte tenu du calendrier évoqué ci-dessus et de la date limite de dépôt des candidatures fixée au 26 septembre 2024, il a été décidé de fixer au mardi 1<sup>er</sup> octobre 15 heures la date de la prochaine réunion de la C.S.O.E.

Cette réunion se tiendra en présentiel au siège de la L.B.F. à MONTGERMONT ou à défaut en visio-conférence.

Lors de cette réunion, la C.R.S.O.E. procédera notamment à l'examen de la validité des candidatures reçues au siège de la L.B.F. pour les différentes élections prévues lors de l'A.G. de Ligue du 26 Octobre 2024.

A MONTGERMONT, le 16 septembre 2024

Le Président de séance  
Joseph PARE